



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/10/2008  
ASSOCIATION PASSERELLE POUR YOUTOU  
COMPTE RENDU**

Présents : Elisabeth Confavreux, Marie-Thérèse Confort, Paul Coron, Bernadette Vallet, Marie-Pierre Brosse, Hélène Friso, Fernand Friso, Marie-Noëlle Delaunay, Vincent Delaunay, Sophie Gimenez, Nathalie Geoffray, Sylvie Mortamet.

**1. EXONERATIONS DES DONS DES PARTICULIERS**

APPY a obtenu en 2007 l'autorisation de délivrer des exonérations de dons pour les particuliers, mais sur une partie de ses actions seulement, compte tenu d'une nouvelle circulaire de la Direction Générale des Impôts du 18/12/2006.

Compte tenu des difficultés de mise en place de ce nouveau système, Sylvie a été chargée de travailler à des propositions :

- lors de l'Assemblée Générale du 30/09/2007 une modification des parrainages a été proposée et votée permettant d'une part de mutualiser les dons (pour qu'ils ne soient plus affectés à une seule personne) et d'élargir leur objet à la satisfaction des besoins vitaux des villageois (en vue notamment de permettre de pourvoir aussi à l'éducation des enfants et des jeunes). Ceci était un préalable indispensable car les parrainages représentent en 2007 48% des dépenses (29% en 2006). Tels qu'ils avaient été initialement pensés (financement direct de l'éducation de tel ou tel enfant ou jeune) ils n'étaient pas exonérables.
- deux contacts téléphoniques avec le bureau des associations de la Préfecture ont permis encore de préciser les solutions
- enfin une analyse des plaquettes et des comptes affichés sur internet de différentes associations ont permis de les finaliser.

Après discussion il est décidé que :

- les dons des particuliers qui représentaient 61% des recettes de l'association en 2007 seront affectés à certaines dépenses, celles qui sont exonérables, les autres recettes à celles non exonérables
- la comptabilité sera adaptée à cette situation
- une fiche sera faite pour chaque action actuelle et future précisant le cadre dans lequel elle se déroule, les bénéficiaires et les modes de financement, de manière à être clairs par rapport à la circulaire de la DGI (Sylvie proposera une fiche type et les membres du CA se partageront la rédaction)
- rajouter l'information sur la possibilité d'être exonérés des dons sur les appels de cotisations que nous ferons en Septembre prochain et sur les bulletins inclus dans les plaquettes
- faire des reçus pour l'année 2008 (Sylvie fait un modèle selon celui donné par la Préfecture)
- ne pas exonérer les cotisations compte tenu de leur montant. Cela évitera d'alourdir la gestion et permettra en outre une variable d'ajustement pour financer des actions non exonérables.
- rédiger un texte d'explication aux adhérents qui sera joint aux invitations à la soirée du 6 Décembre.
- l'expliquer également lors de la soirée du 6 Décembre

La discussion a permis également de préciser les actions exonérables et non exonérables au regard de la circulaire et selon la philosophie principale qui les motive pour l'APPY.

-actions rentrant dans le cadre de l'exonération à savoir qui interviennent dans la satisfaction des besoins vitaux à titre humanitaire (fourniture de repas, santé, logement notamment)

- achat de riz
- lutte contre le paludisme
- construction des latrines
- aides ponctuelles (maladie, pauvreté...)
- aide à une jeune handicapée
- aide au centre de promotion féminine car il permet à des femmes de se constituer un revenu sur place pour faire vivre leurs familles
- aide au jardin des jeunes car il permet de créer de l'emploi au village à des jeunes qui n'en auraient pas et ne

subviendraient pas à leurs besoins

-la question de la pirogue a été plus discutée mais il nous paraît qu'elle pourrait être dans ce cadre car elle est nécessaire pour accéder rapidement à l'hôpital, à la ville pour écouler les produits

-les parrainages selon les nouvelles modalités mises en place

-la garderie de Salomé qui permet d'éviter d'envoyer les enfants à la pépinière où la mortalité infantile est importante

-la pépinière car elle est destinée à sauver les marais source principale (après le riz) de nourriture pour les habitants

-les actions non exonérables sont celles n'ayant pas un caractère purement humanitaire et ayant pour objet exclusif l'économie, le social ou l'éducation notamment :

-les placards pour la bibliothèque (action uniquement culturelle)

-la construction d'un local en dur pour l'école avec électrification solaire

-les achats de livres et cahiers pour l'école

Après affectation des dons aux actions exonérables, les petits projets non exonérables se verront affectés les cotisations et autres dons ce qui sera suffisant. Par contre pour les grosses opérations, type construction du local de l'école, il sera nécessaire d'obtenir d'autres financements (dans ce cas Electriciens sans Frontières) mais de toute façon le budget seul de notre association n'est pas fait pour ça.

Enfin il est indispensable de mettre en place plus de précision dans notre gestion en rentrant dans ce dispositif de délivrance de reçus :

- adapter la comptabilité : un projet sera réalisé avec Sophie et une rencontre avec un comptable bénévole sera organisée pour être plus clair et plus précis sur notre présentation des comptes.
- s'assurer de l'utilisation des fonds sur place :
  - le dossier transmis à l'Etat sénégalais pour reconnaître l'association et pouvoir ouvrir un compte à son nom n'est toujours pas instruit. Lors de son voyage de Décembre Elisabeth s'en occupera car cela faciliterait la clarté de nos comptes
  - obtenir des retours précis de l'utilisation des fonds par les familles et que au final l'éducation des enfants soit bien assurée
- avoir un retour plus précis des actions : il est convenu que les membres du CA qui iront au Sénégal fassent des bilans écrits des actions à partir de leurs constatations de visu sur place. Cela pourra commencer en Décembre ou 3 membres vont effectuer un séjour.

## **2 AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS**

- le montage du projet de local pour l'école avec électrification solaire est complexe à monter avec Electriciens sans frontières. Un certain nombre d'informations seront à récupérer lors du voyage de Décembre pour finaliser le dossier.
- Le projet de garderie de Salomé avait été retenu pour être présenté à l'appel à projet de SANOFI. Malheureusement malgré plusieurs relances elle n'a pas donné les éléments nécessaires, il sera reporté à l'an prochain.
- La pirogue a été achetée et fonctionne, par contre le moteur n'a pas encore été changé.

## **3 LA SOIREE DU 6 DECEMBRE**

- la même cuisinière que en 2006 a été retenue avec un menu différent à base d'arachide (à préciser dans l'invitation car un autre plat peut être prévu) Montant prévu 18€adulte et 10 €enfant
- la salle est retenue
- Marie-Thérèse s'occupe de l'assurance responsabilité civile et cherche les prix des boissons
- Marie-Pierre s'occupe de la cafetière
- après discussion il est décidé de maintenir l'apéro gratuit. Paul et Fernand s'occupent des choix pour la buvette
- Elisabeth fait la déclaration de buvette à la Mairie, amène de la monnaie pour la buvette et cherche une sono
- Sylvie amène un vidéoprojecteur
- Bernadette amène un drap blanc à pendre côté entrée , prévoir une bagutte de bois en dessous.
- Vente d'objets restant à Elisabeth notamment au profit des jeunes étudiants à Dakar pour la nourriture, le transport
- Déroulement : apéro à 19H, présentation rapide par Vincent et Sylvie de la vie de l'association et des exonérations d'impôts (10 mn), diaporama de babeth sur les actions (10 mn), entrée et plat chaud, film des compagnons (15 mn) et dessert.
- Préparation le vendredi 5 à partir de 17 H pour ceux qui peuvent et le samedi tout le monde à partir de 14 H.
- limiter à 200 inscriptions
- l'affiche sera réalisée par le papa de sophie
- l'affiche et les invitations sont à envoyer au plus tard fin octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30.

Compte rendu établi par  
Sylvie Mortamet  
Secrétaire

## Mission à Youtou en Mars 2008

Elisabeth est partie 3 semaines en Mars 2008 à Youtou (accompagnée de Danièle une adhérente de l'APPY) pour suivre les actions en cours et aussi pour se rendre compte des difficultés alimentaires liées aux pénuries et au prix du riz.

### Aide alimentaire d'urgence:

« Ferdinand relai de l'association avait alerté sur le manque de riz lié à la faible pluviométrie du dernier hivernage (juillet, août, septembre 2007). Durant notre séjour nous avons pu constater chez les mères de famille la peur de la disette pour les mois qui viennent, aggravée chez certaines par un manque de réserves plus flagrant du fait de leur retour récent au village (2 nouveaux quartiers se repeuplent) Le problème de nourriture va donc se poser jusqu'à la prochaine récolte de Décembre et particulièrement à partir de Juillet début des gros travaux »

Une aide d'urgence de l'APPY va être envoyée en Juin en partie grâce à un don de Sanofi-Pasteur et des élèves de l'école primaire de thurins:

- 10 tonnes de riz qui représentent les besoins pour un mois pour les 1174 personnes du village.
- Le coût du riz a fortement augmenté sur le marché mondial ce qui aggrave le problème pour les villageois : 4500€ sont nécessaires (*il serait intéressant d'avoir une estimation de l'augmentation par rapport à l'an dernier* )

### Actions en cours

#### **Remplacement de la pirogue collective :**

« Après consultation du comité de gestion de la pirogue à Youtou et information aux 4 chefs du village, nous tombons d'accord pour commander la future pirogue au chantier naval de Ziguinchor. Jean-Nestor, Bouba, Djoussé et Youssouf Gildas résidant à Ziguinchor ont été mandatés pour suivre la bonne exécution du chantier »

Prix négocié en Mars 2008 2500000 FCFA auxquels s'ajouteront le moteur et les accessoires dont les gilets de sauvetage et la réalisation d'une petite embarcation permettant d'accéder à la grande pirogue lorsque la marée est basse.

« Cette idée est venue des jeunes du comité de gestion qui ont pu négocier un prix légèrement inférieur pour la grande pirogue leur permettant de réaliser ce projet »

Coût global : 4 500 000 FCFA (6870€) dont :

- 1000€ subvention de la fête du Fruit de Thurins
- 2443€ du comité de gestion (économies faites + vente de l'ancien moteur)
- 3427€ de l'APPY

#### **Création de latrines :**

Il était prévu la construction de 57 latrines pour lesquelles une avance pour l'achat de ciment et la main d'oeuvre avait été versée. 26 seulement sont en cours et avec pour certaines des malfaçons.

« Malheureusement nous avons constaté un manque de motivation des maçons et de certaines familles concernées. Les chefs lors de la réunion de fin de séjour ont décidé d'agir pour remotiver la population et les maçons ayant le mieux travaillé ont été contactés et sont d'accord finir les constructions sur tous les quartiers »

En fonction de la réussite de cette relance l'APPY versera le solde de son aide et décidera pour 2009 d'une nouvelle tranche de création.

#### **L'école primaire :**

« La réalisation des placards pour les livres a pris un peu de retard seuls la moitié sont faits mais à mon départ les 2 derniers sont en cours de finition et seront acheminés par Jean Nestor et Marie-Claire. »

« Comme pour la rentrée 2007, les enseignants ont sollicité APPY pour une aide en cahiers et stylos

